

INTERNATIONAL SYMPOSIUM "OCEANIC VENTURE"

Tunis, May 12 - 14, 1982

Ambassador J. Alan Beesley (Canada) - closing session May 14, 1982.

I did speak in the plenary session on the opening day and I had the opportunity to participate fully in the judicial and political commission, but my reason for speaking now is because of the background discussion and the consultations which always occur at a symposium of this nature; this is one of the reasons for which I am grateful to be invited here. I have found the symposium stimulating and enlightening as usually is the case when there is a gathering of scientists, students and jurists. It is also a learning process. I had had one reservation about the results of our discussions -- and this is self-criticism. I fear that some of us, coming directly from the Law of the Sea Conference, have brought with us our own preoccupations, and we tend to continue the negotiations which have just been so successfully concluded. I consider that coming to this symposium in Tunis, we should have focussed, to a larger extent, on the problems and challenges of developing countries. Some have expressed a measure of dissatisfaction by developed countries about the achievements made. The main reason for speaking now is to dispel any fears or illusions of some of the participants in the symposium that in light of such criticism that we need to have a fourth Law of the Sea Conference.

I don't think any of us have any doubts about the great success of the Conference and I hope our recommendations at the end of the day will reflect this basic fact. A most tremendous event occurred when the Law of the Sea Convention was adopted. I respect the reservations of one or two of our speakers, and their countries' points of view, as I did throughout the negotiations. However, when one attempts even a very cursory listing of the seemingly intractable disputes which were occurring, if not daily, at least on a monthly basis, when we began our discussions,

when we listen to the list that was read to us the other day of disputes and potential disputes that still exist, then it is an amazing achievement that we managed to negotiate almost totally by consensus such a complex and comprehensive document as the Convention on the Law of the Sea. Except for a handful of provisions, the Convention was negotiated by consensus. That explains the feeling of regret on the part of the participants that we didn't adopt the whole Convention by consensus. It was a very high standard indeed we set for ourselves; nevertheless the fact remains that except for a few provisions, we negotiated by consensus.

Provisions on some of the traditional concepts that have given rise to past disputes, such as breadth of territorial sea, and on many other traditional concepts such as historic bays and the not so ancient concept of straight baselines, some traditional concepts were retained in the provisions of the treaty, but we have gone so far beyond the traditional principles of international law that the conference cannot be viewed as a codification conference. There was a certain amount of codification involved, but in the main, it was progressive development. The new and radical concepts that were developed include, for example, the Economic Zone, the Common Heritage of Mankind, the Archipelagic Concept, the Right of Transit through International Straits, the new rights for Land-locked and Geographically Disadvantaged States, the new chapter of law on the Environment which literally didn't exist before this Convention.

It was an immense task. It appeared that we were moving slowly, but we were going very rapidly by the standards normally applicable to the development of rules of international law. Some of you seem to feel that we have left unresolved more issues than we solved. I don't agree. It might help you to know that a document, put forward as a

compromise proposal, was hovering in the background on the very last day of the Conference, and even on the last day there were attempts to make further accommodations on the basis of that document. We are not in a position to make assessments on how successful that attempt would have been. I don't think we should assume, however, that the gap was as wide as it now appears to be; in any event, even in the context of the vote that occurred, the Conference was a major success.

I made a point yesterday, in the judicial and political committee, that I would like to reiterate, but in no sense in response to those who complain of the defects in the Convention as they saw them. It is very important for everyone here to know that three of the industrialized countries considered as Pioneer Seabed Miners in the resolutions on Protection of Preliminary Investments -- France, Japan and Canada -- all voted for the Convention. Although there might be room for differences of views, it is important to know that some pioneer seabed miners found the Convention and the related documents acceptable. If there are some feelings that at the end of the negotiations it turned into a straight North-South confrontation, I think it's important to disabuse our minds of that idea, because amongst the states voting in favour of the Convention were a significant number of industrialized states, including Australia, Austria, Denmark, Finland, Iceland, Greece, Ireland, New Zealand, Norway, Sweden and Switzerland, as well as France, Japan and Canada. There may have been others. I am not glossing over the difficulties, but pointing out the dangers of exaggerating them.

It troubles me that a document of such magnitude should be thought of as some kind of partial success or partial failure. To my mind, it was a tremendous success. I was involved in it from the beginning, so perhaps I can be accused of having taken a subjective approach, but as a lawyer and as a diplomat we are trained to do otherwise.

From the most objective criteria, one must regard this global multilateral treaty, if and when it comes into force -- and I do hope it will come into force very soon -- as one which will undoubtedly make a major contribution to peace and stability. It will make a positive impact on the development of the rule of law on the international plane.

It has been stated by two successive Secretaries-General of the United Nations that it has been the most important achievement of the United Nations, and that it will tell the world what the UN at its best can achieve. More than that, it represents the kind of success of international cooperation on some of the most divisive issues one can imagine -- of the kind that had led to the breach of peace in the past, of the kind that can lead to breaches of peace in the future. If we had done nothing but agree to the new chapter of environmental law and the new chapter on peaceful settlement of disputes, then I would have considered the Convention a resounding success. We went far beyond that, but in the long term, those two achievements will be as important as anything we managed to do on seabed mining, important though it is. I would urge you not to adopt what I would call "tunnel vision" in looking at this treaty, but to view it with a global perspective, a global approach to global issues.

Some of these things I hope will be said in our final report. I know some excellent recommendations have come from the scientific and technical commission, and we have some we hope that will emerge from the judicial and political committee, and together they will constitute a Declaration of Tunis.

To my mind these are some of the things that may be said as a result of this symposium that need to be said. As a consequence, both the site and the timing couldn't have been better.

Personally, I am happy it overlaps with UNEP's meeting, which is on the 10th anniversary of the Stockholm Conference, on which I was one of those who worked from the beginning. I take great pleasure in the fact that what were mere legal principles at Stockholm, albeit unanimously endorsed, were finally translated, after very though negotiations, into treaty obligations, binding on the parties to the Law of the Sea Convention. I did have some comments which I don't think I should inflict on you now on what was actually achieved in that last session, mainly on the PIP resolution, in an effort to meet the demands of some of the major industrialized countries which had considered the treaty to be inadequate. I think it would be inappropriate to take your time now, at the closing session. A good deal was done, however, and they were all unilateral concessions from the developing countries to the industrialized countries.

I thank you for this opportunity, Mr. President. I hope that later we can translate our good wishes and appreciation to you and your colleagues, for having given us the privilege to come here and participate in the symposium, into a concrete document which will have its own value, and in particular will include some practical follow-up for the benefit of developing countries. Thank you.

12/5 après midi

Alan BEESLEY (Canada) original en anglais

La première chose que je veux vous dire est que je suis le premier à parler après que le président de la séance nous ait demandé d'être brefs, vu le nombre des orateurs. Je ne vais donc pas vous parler du sujet que j'avais prévu à l'origine, qui était celui des quelques 3.000 projets différents préparés par le comité de préparation et vous expliquer chacun des changements en détail.

Ce dont je vais vous parler pourra causer des controverses peut-être, ce seront quelques mots du passé, quelques mots du présent et mes commentaires sur le futur de la Convention.

À ceux qui sont ici et ceux qui en entendraient parler Avant tout, je voudrais xxxx indiquer clairement qu'à l'heure actuelle, nous ne savons pas encore où le comité de rédaction va se réunir; nous savons la date (Juillet à août 1982). Il a déjà été suggéré que ce comité de rédaction altère de manière significative le texte de la Convention. Vous pouvez trouver cette idée choquante: cela ne sera pas; le texte de la Convention l'interdit.

Je parlerai très peu du passé. Je voudrais seulement vous rappeler deux faits qui se sont produits en 1967:

L'un a été la déclaration bien connue faite par l'Ambassadeur Pardo demandant que la mer soit considérée comme "Héritage Commun de l'Humanité" et demandant l'établissement de lois ^{internationales} régissant le fond des mers au delà des frontières maritimes nationales.

Le second fait a été la recherche par l'URSS auprès des représentations diplomatiques pour voir s'il y aurait un accord à l'élargissement de la ^{mer} territoriale à 12 milles, et ce qui adviendrait des corridors internationaux ^{et} de la haute mer. Dans un délai très court, à la suite de cela, une ^{initiative} commune entre des Etats Unis et l'U.R.S.S. et des pêches du règlement des différends maritimes et des questions annexes.

Je n'ai pas à vous retracer ce qui s'est passé entre 1967 et 1970 de a ^{et 1970, quand le Comité a été transféré pour proposer} été établi le comité sur le Fond des Mers, pour la Conférence sur le Droit de la Mer. Ceci comprenait un très vaste programme et a été réalisé après de nombreux débats. J'ai eu l'honneur d'introduire cette résolution ^{et je peux} vous assurer que l'unanimité ne régnait pas à ce moment-là. La résolution fut finalement acceptée par consensus et nous avons pu ^{continuer} dans la tâche qui nous était dévolue.

Il faut se rappeler que lorsque la Conférence a débuté, le Droit de la Mer était dans un état ^{partiel} de chaos: délimitation des fonds des mers, des territoires nationaux, nature et étendue des juridictions nationales, des droits de pêche, de recherche scientifique et de préservation de l'environnement, des conflits existaient également au sujet des frontières des plateaux continentaux, etc.

Il n'y a pas si longtemps, pour vous citer un exemple, qu'un conflit s'est élevé entre deux pays alliés, tous deux membres de l'OTAN, la Grande-Bretagne et l'Irlande au sujet des droits et limites des pêches. Il y a juste dix ans, les Etats-Unis et le Canada n'étaient pas d'accord au sujet des droits ^{à la} l'environnement dans les régions arctiques.

18)

Tous ces problèmes pourront être maintenant réglés dans le cadre de la Convention sur le droit de la mer qui a ~~produit~~ l'ordre, à partir du désordre, et les règlements pacifiques, au lieu des ~~désormais~~ disputes.

Je parle à titre personnel, mais je suis convaincu que rejeter ce traité c'est rejeter en même temps la légalité.

Nous avons déjà entendu de nombreux orateurs, représentant différentes disciplines. C'est bien, car il est essentiel de comprendre la nouvelle Convention sur le droit de la mer d'une façon multidisciplinaire; c'est aussi le meilleur moyen d'en tirer tous les fruits.

Je crains que le vaste champ de mesures de la Conférence n'ait été obscurci récemment par l'importance donnée par certains sur quelques aspects seulement de celle-ci. Je voudrais citer officiellement le Ministre Canadian des Affaires Extérieures qui a dit: "Je voudrais souligner que la Conférence n'est pas simplement un effort pour codifier des règles juridiques techniques. C'est une ~~conférence~~ sur les ressources, une ~~conférence~~ sur l'alimentation, une ~~conférence~~ sur l'environnement, une ~~conférence~~ sur l'énergie, une ~~conférence~~ sur l'écologie, une ~~conférence~~ économique, c'est une ~~conférence~~ juridique sur les limites territoriales, c'est une ~~conférence~~ sur les transferts de ~~technologie~~, c'est une ~~conférence~~ sur les ~~institutions internationales~~ institutions, une ~~conférence~~ sur les transports, une conférence sur la liberté de navigation, une conférence qui va réglementer tous les aspects de l'océan face à l'humanité. Plus important encore, c'est la conférence qui donnera des moyens pacifiques pour régler les problèmes des océans, c'est en un mot une conférence qui a établi des lois entre les pays".

Ce dernier point a été souligné l'an dernier par le Dr. Mark MacGuigan, Ministre canadien des Affaires Extérieures: "La troisième conférence sur le droit de la mer est aussi importante que la Conférence de San Francisco qui a fondé les Nations Unies. Elle représente un élément extrêmement important dans les dialogues Nord-Sud. Elle a un rôle significatif dans les relations pacifiques entre l'Est et l'Ouest. Elle touche tous les états, grands et petits, riches ou pauvres, ouverts sur la mer ou sans côtes. ~~Elle a également~~ La conclusion d'un agrément universel sur le droit de la mer est fondamental pour la Justice, la Paix et la Sécurité." Ceci était sa position avant le 30 avril 1982 et elle est encore la position officielle du gouvernement canadien. Vous savez tous que le Canada a voté en faveur de la convention.

Je n'ai plus que quelques mots à ajouter: Vous vous souvenez que la conférence a adopté un texte qui a nécessité 14 ans ~~de négociations et d'~~ être adopté. Ces négociations ont donné au monde une "constitution" globale. Il a été très important que le traité soit adopté par consensus, jour après jour.

74

Malheureusement, il n'a pas été possible d'accepter toute la Convention par consensus. Un orateur précédent a précisé ~~cet~~^{ceux} fait et le dommage ~~éventuel~~ causé au procédé de consensus lui-même pour adopter des traités. J'espère que je pourrai être plus optimiste.

Les Etats-Unis, Israël, la Turquie et le Venezuela ont voté contre la Convention; les pays de l'Est européens et certains pays de la CEE se sont abstenus, mais il est intéressant de noter que la France, le Japon, le Canada, l'Australie, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège la Suède et la Suisse ont voté en faveur de la Convention. On voit donc que, dans ce cas, on n'a pas assisté à un vote Nord-Sud seulement. Plus de 350 articles et de longues annexes ont été négociés par consensus.

Le gouvernement des Etats-Unis a hésité à cause de certains articles relatifs aux forages miniers du fond de la mer, mais la convention reconnaît les droits de forage, reflète et protège les intérêts des Etats-Unis comme des autres pays par les traités de navigation, droits de pêche, frontières de plateaux continentaux, préservation de l'environnement et règlement pacifique des différends, toutes questions de prime importance.

Maintenant, en mon nom propre, j'ai plusieurs questions qui peuvent engendrer la controverse. Je considère qu'il est de l'intérêt des Grandes Puissances de signer et ratifier la Convention. Celle-ci a été remaniée de façon à protéger les droits miniers du fond de la mer des Etats-Unis et des pays industrialisés. C'est le Groupe des 77 qui a introduit les concessions au sujet des droit miniers en cours de travaux "pionnier".

Une question que je me pose très sérieusement: Est-ce qu'un pays non signataire peut dans un cas précis protester au sujet de la Convention? Peut-il parler de ses droits? assumer ses obligations? Peut-il accepter les parties sur son droit de passage en refusant "l'héritage commun de l'humanité"? Peut-il refuser d'accepter le fait établi des 12 milles^{par}; qu'en est-il du droit de transit ou de passage international? Quel sera le droit d'un état non-signataire de forer dans le sol marin au delà des frontières nationales? Faudra-t-il faire trancher^{la} Cour Internationale de Justice? D'un point de vue plus pratique, qui subira les frais de tels forages et leur sécurité? Et comment s'assurer que les conflits qui en résulteraient seraient réglés pacifiquement?. On voit donc que pour les grandes puissances, qu'il soit question de navigation, ou de forage, la signature et la ratification de la Convention ^{offre} sont les meilleurs garanties.

Je voudrais maintenant citer une autorité plus haute: le 9 novembre 1981, le Premier Ministre Canadien, P. Elliott Trudeau, à New York, disait ceci:

"La contrepartie essentielle du bien-être des nations individuelles est leur volonté d'accepter une nouvelle manière de partager : partager le pouvoir, partager les ressources, partager les responsabilités. Nous devons développer

BEESLEY

-4-

nous devons reconnaître qu'un petit nombre de pays du Tiers Monde ont les ressources, la stabilité ou même l'espace physique que nous avions dans les premiers temps en Amérique du Nord. Il faut nous attaquer avec une vigueur nouvelle aux questions fondamentales de l'environnement. La biosphère qui nous enveloppe et nous nourrit est un héritage trop précieux pour qu'on la gache. Les travaux de la Conférence sur le Droit de la Mer ne doivent pas être perdus. Ceci est vital, non seulement pour notre intérêt national mais pour la justice et la stabilité internationales."

J'ai encore à ajouter qu'à la Conférence du Commonwealth, l'an dernier, à Melbourne, le Premier Ministre Trudeau, parlant des activités qui seraient utiles aux pays en développement autant qu'aux pays développés, a annoncé que le Canada avait décidé la formation d'un Centre pour le Développement des recherches sur les Océans, ouvert à tous les membres internationaux. Les fonds de début ont été votés et nous comptons sur des consultations intéressantes, avec des chercheurs ou des associations comme l'Association des Etudes Internationales de Tunis, intéressés par ces problèmes. C'est à nous tous de voir quels sont les efforts maximums à faire dans ce domaine.

Merci.